

## ANNEXE 2 : INFORMATION SUR L'ETABLISSEMENT

### 1. Renseignements généraux sur l'établissement :

Raison sociale : Micro-Brasserie TRANSITIONS  
Nom du dirigeant : BOYER Florent  
Adresse site : 191 Chemin Charré, La Ciotat  
Code Postal : 13600  
Adresse du siège : 191 Chemin Charré, La Ciotat  
Numéro de téléphone : 06 12 64 32 67  
Numéro SIRET : 92217042800010  
Numéro SIRET du siège : 92217042800010  
Code NAF : 1105 Z  
Nombre de salariés : 1  
Locataire : Oui  
Propriétaire : Non  
Numéro contrat eau distribution publique : 1019750 (abonnement du propriétaire)  
Consommation annuelle : 100 m<sup>3</sup>  
ICPE : ~~OUI~~/NON  
Si OUI, rubrique(s) ICPE :

### 2. Prescriptions techniques particulières :

Diagnostic du 08/11/23 en présence de Patrice FAVIERES (SEM).

Nature du rejet	Prétraitement			Gestion des déchets	
	Prétraitement existant	Entretien du prétraitement	Vérification du bon fonctionnement (analyses chimiques, tests, etc)	Déchets dangereux générés	Filaire d'élimination
Eaux de nettoyage des sols et des cuves	Non	Sans objet	Sans Objet	Sans objet	<input checked="" type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Déchèterie <input type="checkbox"/> DIB* <input type="checkbox"/> DIS**

\***DIB** (Déchets Industriels Banals) : Papiers-cartons, bois, ferrailles, plastiques, verre, textiles, déchets des industries alimentaires et de la restauration (résidus des bacs à graisses...)

\*\***DIS** (Déchets Industriels Spéciaux) : Déchets toxiques, emballages souillés, solvants, déchets de peinture, résines, acides, bases, hydrocarbures, déchets souillés, encres...

Compte tenu des activités de l'Etablissement, ce dernier doit s'assurer que les produits et les déchets générés sont éliminés ou valorisés dans les conditions en vigueur.

La **liste des produits utilisés sur le site et des volumes stockés** sera tenue à la disposition des agents de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire.

Les locaux et les sites de stockage de produits ou de déchets dangereux et toxiques devront disposer de **capacités de rétention conformes** à la réglementation en vigueur ou, à défaut de la réglementation, respecter les principes élémentaires de précautions.

### **3. Tracabilité documentaire**

L'ETABLISSEMENT tient à la disposition de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire, les éléments suivants :

- Volumes annuels d'eau potable ou eau brute consommée et d'eaux usées rejetées dans le réseau public d'assainissement (présentation des factures d'eau si nécessaire),
- Résultats d'analyse,
- Bordereaux de vidange des installations de prétraitement, contrats d'entretien,
- Bordereaux de suivi des déchets dangereux le cas échéant,
- Fiches de données de sécurité des produits,
- Plan actualisé des réseaux internes.